



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le plan particulier de mise en sûreté PPMS

Fascicule 2 PPMS

Seules les informations sur l'école concernée sont à renseigner

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

École élémentaire Crincaillé Les Marches à *PORTE-DE-SAVOIE*

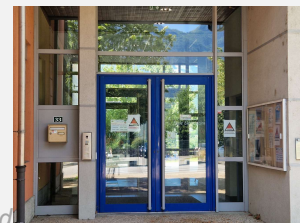
Date de la dernière actualisation du PPMS : septembre 2023

Table des matières

PARTIE 1 - DESCRIPTION DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT	3
■ Fiche - Identification de l'école.....	3
■ Fiche - Plans de l'école.....	7
■ Fiche - Identification des zones de mise en sûreté	10
PARTIE 2 - CONDUITES À TENIR ET RÉFLEXES FACE AUX MENACES ET RISQUES MAJEURS	11
■ Fiche - Identification des menaces et des risques majeurs propres à l'école et conduites à tenir	11
■ Fiche - Répartition des missions.....	14
■ Fiche - Procédure de déclenchement des alarmes et alerte des secours.....	15
■ Fiche - Missions du responsable de zone de mise en sûreté	16
■ Fiche - Recensement des personnes présentes.....	17
ANNEXES - DOCUMENTS INTERNES À L'ÉCOLE	18
■ Fiche - Annuaire de crise	18
■ Fiche - Liste des personnes nécessitant une attention particulière.....	19

PARTIE 1 - DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

Fiche - Identification de l'école



Nom de l'école : _EEPU Crincaillé

Adresse géographique du site : 33 ROUTE DE MAYNS – Les Marches

Commune : PORTE-DE-SAVOIE

Circonscription (si école) : COMBE DE SAVOIE

Département : SAVOIE

Académie : GRENOBLE

Coordonnées GPS : Latitude : 45.499040516161 __ Longitude : 6.0000499243543

Type d'établissement

☒ École¹ ☐ Collège ☐ Lycée ☐ Autre : _____

Nombre de bâtiments : _1_____

Nombre de sites rattachés au site principal : _____

Préciser (exemple : gymnase extérieur) _____

Internat : ☐ Oui ☒ Non

Spécificités

☐ Atelier ☐ Laboratoire

☐ Situé dans un périmètre PPI (plan particulier d'intervention)

☐ Stockage de matières dangereuses

☐ Autre (à préciser) :

Points de contact principaux sur le site (nom, prénom, fonction et numéros de téléphone portable/fixe)

Nom	Prénom	Fonction	Numéro de téléphone (portable ; fixe)
PERIVOLAS	Stéphanie	Directeur d'école	06 38 16 97 86 04 79 71 53 97
MARIDET	Morgan	adjointe (en l'absence du directeur d'école)	06 81 49 67 21 04 79 71 53 97
VILLAND	Franck	maire Maire de la commune/Personne d'astreinte	06 12 15 23 69 04 79 28 12 82
LAURENT	Sylvie	Cellule de crise	06 81 06 35 35 04 79 71 53 97

¹ Dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal, chaque école est une entité propre et doit disposer d'un PPMS.

Horaires habituels d'utilisation des locaux :

	Matin				Après-midi		Nuit		Week-end	
	Périscolaire		Scolaire		Périscolaire, hors temps scolaire		Internat			
Horaires d'ouverture et de fermeture	de __ h	à __ h	De 8 h 20	à 16 h 30	de 12 h de 16H30	à 13 h50 à 18H30	de _ h	à __ h	de __ h	à __ h

Nombre de personnels affectés (à la rentrée scolaire) : 9
Nombre d'élèves inscrits (à la rentrée scolaire) : 135
Système de vidéoprotection : ☒ Oui ☐ Non (si oui, implantation des caméras à préciser sur le plan de masse)

Nombre de caméras	Vidéoprotection : 1 caméra donne sur le portail de l'école, elle est positionnée sur un mât ; la gestion de la télésurveillance se fait depuis la mairie de Les Marches
Emplacement de tous les moniteurs retours avec les vidéos internes ou externes au site	
Lieu d'extraction des vidéos	
Référent(s) au sein de de l'école ou de l'établissement	
Accès à distance aux vidéos, possible sur tablette ou smartphone	☐ Oui ☒ Non Si oui : - Nom de l'application à télécharger : _____ - Adresse IP : _____ - Numéro de port : _____ - Login : _____ - Modalités pour obtenir le mot de passe : _____

Détection, contrôle d'accès et coupures des sources d'énergie :

Système de détection d'intrusion	☒ Oui ☐ Non Si oui : - Localisation (zones) : bâtiments - Type (volumétrique, périmétrique ...) : volumétrique - Lieu de gestion (centrale d'alarme) : local électrique SAS entrée école élémentaire - Couplage avec le système de vidéoprotection : ☐ Oui ☒ Non (pop-up sur écran)
Contrôle d'accès	- Type (badges, clefs (mécanique), biométrie, ouverture commandée.) : digicode - Localisation (zones) : entrée vitrée de l'école élémentaire - Lieu de gestion : _____ - Couplage avec le système de vidéoprotection : ☐ Oui ☒ Non (pop-up sur écran)
Moyens d'ouverture de tous les accès (type « passe général »)	☒ Oui ☐ Non Si oui, qui en détient ? _les enseignants + mairie - Emplacement(s) des doubles (renseigné(s) sur un plan) : _____ - Possibilité d'ouverture d'un des accès à distance : ☐ Oui ☐ Non - Si oui, par qui ? _____

Coupure des fluides		Localisation (1)	Manœuvre à effectuer (2)	Zone desservie Remarques (3)
	ÉLECTRICITÉ	Placard électrique dans local de sport + réserve à l'étage	Coupure générale	
	ÉLECTRICITÉ Groupe électrogène			
	GAZ	Chaudière au RDC près de l'entrée vitrée mais accès par l'extérieur du bâtiment à côté de l'entrée à salle à vocation sportive	Tourner la vanne qui est dans le boîtier extérieur sur le mur d'un quart de tour à droite	
	FUEL			
	EAU	Chaudière au RDC près de l'entrée vitrée mais accès par l'extérieur du bâtiment à côté de l'entrée à salle à vocation sportive		
	AIR/VENTILATION	Placard dans réserve à l'étage		
(1) Localisation précise des organes de coupure : bâtiment, local, repère (ex. : « derrière la grille bleue ») (2) Description de la manœuvre à effectuer : ex. : « appuyer sur le bouton rouge », « tourner de robinet jaune d'un ¼ de tour vers la droite » (3) a) Zone desservie : vérifier (sur plans ou par fonctionnement de l'organe de coupure) les zones ou réseaux concernés par cette coupure. b) « Remarques de fonctionnement » : ex. : « accessible avec le passe n°... »				

Les photographies des systèmes de fluides doivent être jointes au PPMS

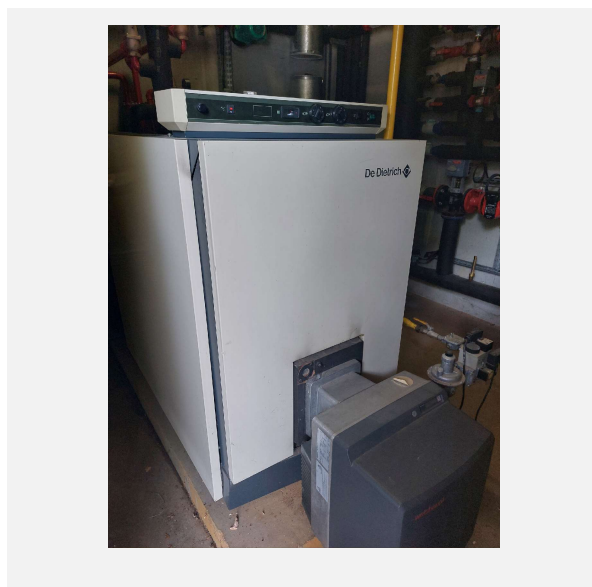
Joindre autant de photographies que nécessaire pour faciliter l'action des personnes ressources de l'école ou de l'établissement et permettre aux services intervenants (forces de sécurité intérieure, services de secours...) de visualiser et prendre en compte ces risques supplémentaires. Indiquer si possible la manœuvre à effectuer.

Exemple : Vue de la cuve à fioul du groupe électrogène
Sous-sol, salle XX



Exemple : Vue de la vanne principale de gaz
RDC, Atelier, salle XX

Fermeture par un quart de tour à droite



Vue de la vanne principale de gaz
A l'entrée de la chaufferie

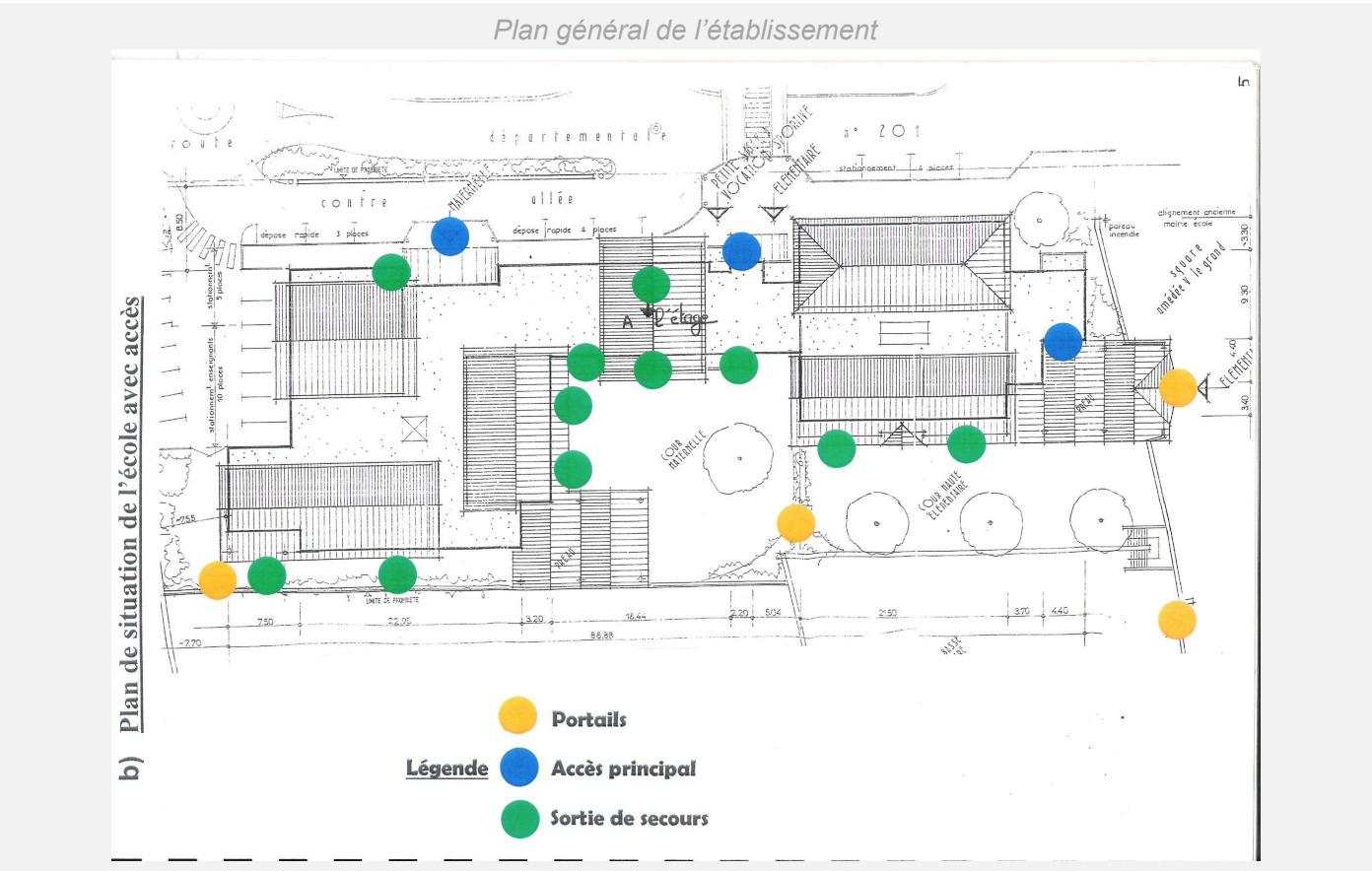
Fermeture par un quart de tour à droite

Vue de la chaudière gaz

Fiche - Plans de l'école ou de l'établissement

Légende à faire figurer sur les différents plans

Accès au site		Accès principal véhicule
		Accès secondaire véhicule
		Accès principal piéton
		Accès secondaire piéton
Accès piétons au bâtiment		Accès principal
		Accès secondaire
Accès véhicule au bâtiment		Accès principal
		Accès secondaire
Sorties de secours du bâtiment		Sortie de secours
Zones de mise en sûreté		
Point de rassemblement extérieur		
Annotations	Annotation	
Délimitation du site		
Orientation du plan		

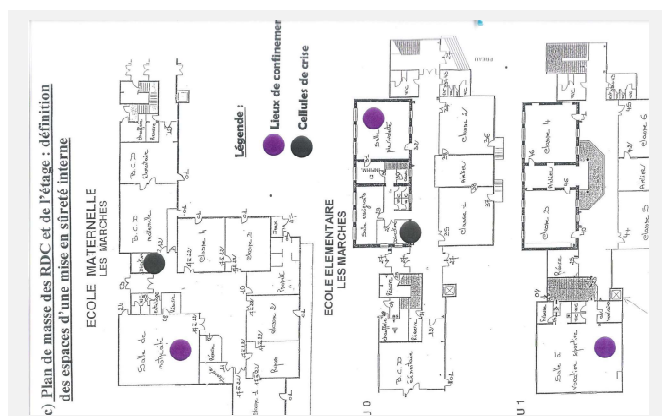


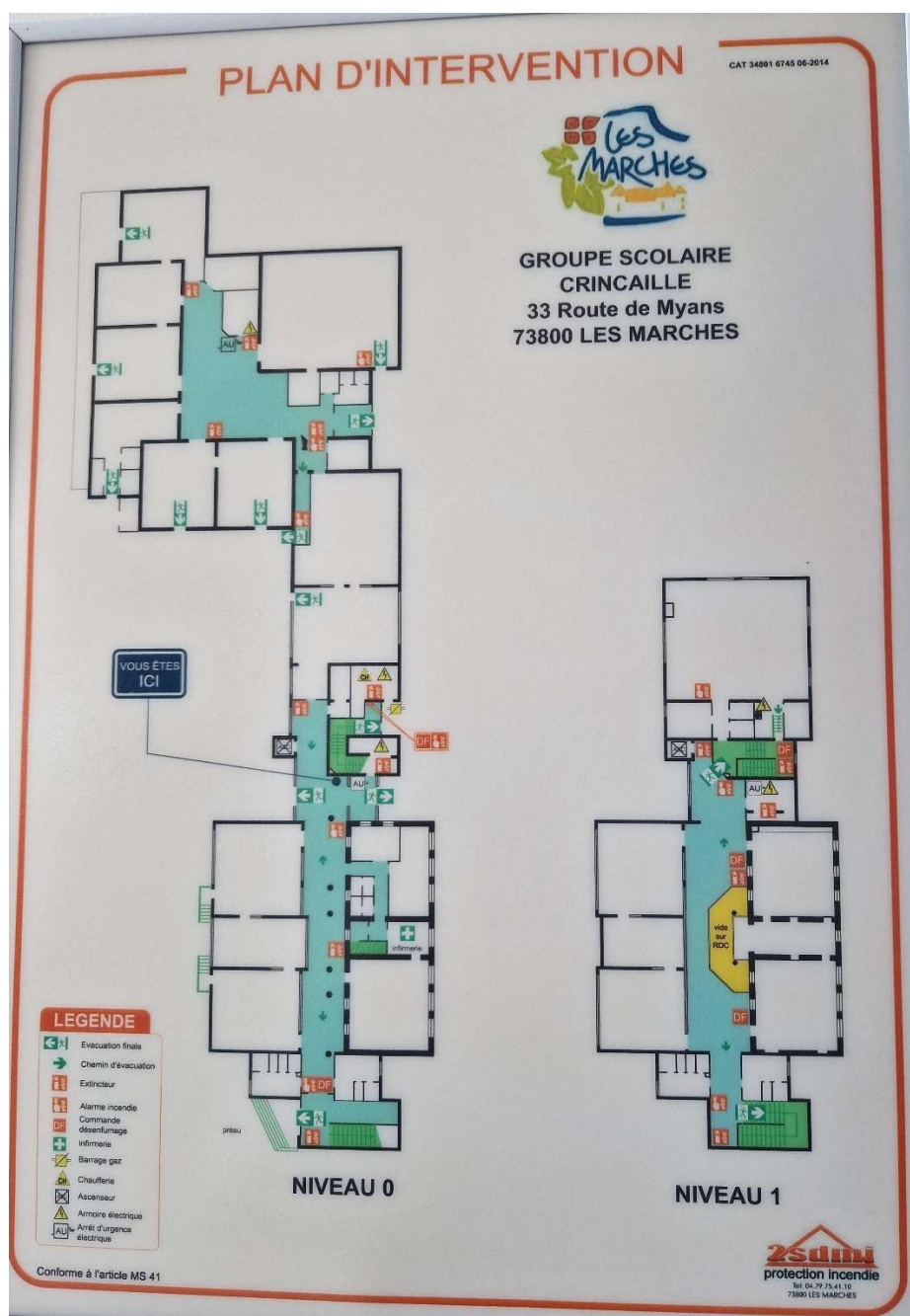
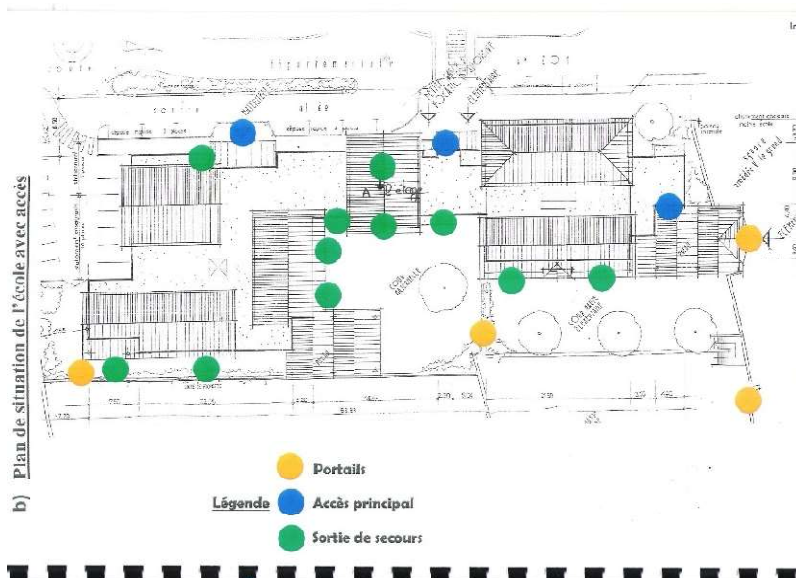
Vue satellite Géoportail (veiller à prendre le site dans sa totalité et à conserver les proportions) :



Plan des bâtiments par niveau : Insérer les plans des différents niveaux de manière croissante. Il est recommandé de consacrer une page par niveau en occupant au maximum l'espace tout en veillant à conserver les proportions et de réaliser une planche photographique par bâtiment.

Bâtiment A





■ Fiche - Identification des zones de mise en sûreté

L'identification des zones de mise en sûreté constitue un cadre général qui permet d'apporter une première réponse dans la plupart des situations liées aux risques majeurs ainsi qu'aux menaces.

En cas d'intrusion, les élèves et les personnels doivent pouvoir s'échapper sans être exposés à la menace ou se cacher, en se barricadant si la fuite n'est pas possible, dans la salle où ils se situent ou à proximité.

ZONES	Lieux constituant la zone <i>(salles, partie de couloir, toilettes, centre de documentation, salle informatique, gymnase)</i>	Lieux d'origine des personnes accueillies dans la zone	Capacité d'accueil	Observations
Zone 1	Salles de classes respectives	Elèves occupant habituellement ces salles de classe	Jusqu'à 30 personnes	Zone de mise à l'abri à privilégier
Zone 2	Salle plurivalente	Salles de classe du RDC	Jusqu'à 50 personnes	Si besoin d'une seule zone à confinée. Mais mise à l'abri limitée dans le temps
Zone 3	Salle à vocation sportive	Salles de classe de l'étage et/ou 1 classe de l'école St Maurice	100 personnes	Si besoin d'une seule zone à confinée. Mais mise à l'abri limitée dans le temps
Zone 4				

PARTIE 2 - CONDUITES À TENIR ET RÉFLEXES FACE AUX MENACES ET RISQUES MAJEURS

■ Fiche - Identification des menaces et des risques majeurs propres à l'école ou à l'établissement et conduites à tenir

Les conduites à tenir varient selon l'événement qui survient. En cas de crise de haute intensité, des consignes peuvent être fixées par le gouvernement (dans le cadre du plan Vigipirate en cas d'attentat, par exemple) et sont diffusées le cas échéant par le ministère chargé de l'éducation nationale.

MENACES		COCHER SI CONCERNÉ
Alerte à la bombe, découverte d'un objet suspect Conduite à tenir : Évacuation	Éloigner les élèves (si nécessaire dans un espace fermé situé à distance) Ne jamais manipuler ni déplacer l'objet suspect Délimiter un périmètre de sécurité Appeler le 17, indiquer la nature de l'engin ou son aspect puis le lieu, donner le numéro de téléphone de la personne à contacter	☒
Menaces ou violences à proximité de l'établissement Conduite à tenir : Mise à l'abri simple	Adapter son comportement à la situation et aux directives Au sein de l'établissement : - dans une salle de cours : fermer toutes les entrées, continuer de faire cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur - regrouper les élèves à l'intérieur dans les zones prévues - se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture dans tous les cas, faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux	☒
Intrusion, agression, violence, menace, attaque terroriste au sein de l'établissement Conduite à tenir : S'échapper Se cacher, en se barricadant si la fuite n'est pas possible Alerter les forces de sécurité intérieure (17 ou 114)	S'échapper de manière collective ou individuelle : - identifier la localisation du danger - être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves et pouvoir indiquer ensuite l'itinéraire emprunté △ rester calme, prendre la sortie la moins exposée et la plus proche, utiliser un itinéraire connu si possible, demander le silence absolu Se cacher en se barricadant : Cas 1 : les élèves sont dans des classes non exposées, sécurisées (zone de mise en sûreté) : - rester dans la classe, verrouiller la porte, se barricader au moyen du mobilier (identifié auparavant), éteindre les lumières, s'éloigner des murs, portes et fenêtres, s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides, faire respecter le silence absolu, rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, attendre l'intervention des forces de l'ordre, n'ouvrir à personne avant le signal officiel de fin d'alerte. Cas 2 : les élèves sont dans des classes où il est dangereux de se cacher (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.) ou à l'extérieur des classes (toilettes, récréation, intercourts, etc.) : - quitter la classe pour rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs. Verrouiller la porte, se barricader au moyen du mobilier (identifié auparavant), éteindre les lumières, s'éloigner des murs, portes et fenêtres, s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides, faire respecter le silence absolu, rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, attendre l'intervention des forces de l'ordre, n'ouvrir à personne avant le signal officiel de fin d'alerte. Pour les élèves à l'extérieur de l'établissement, se maintenir sur le lieu de l'activité extérieure puis rejoindre les lieux désignés par la préfecture ou les forces de sécurité intérieure	☒

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Séisme Conduite à tenir : Rester et se protéger	Si l'on est à l'intérieur et si la sortie n'est pas possible : se mettre près d'un mur ou d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres Si l'on est proche de la sortie ou à l'extérieur : ne pas rester sous tout ce qui peut s'effondrer, évacuer vers les zones prévues	☒
Tsunami Conduite à tenir : Mise à l'abri simple ou évacuation vers un point haut	Suivre les consignes des autorités Évacuer vers une zone située en hauteur, en suivant l'itinéraire prévu	☐
Éruption volcanique Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée	S'informer et suivre les consignes des autorités (évacuer seulement sur ordre des autorités) Trouver refuge à l'intérieur d'un bâtiment Arrêter les systèmes de ventilation ou de climatisation Si la zone de mise en sûreté est impactée par l'éruption, se protéger la tête, la peau et les voies aériennes (linge, humide de préférence)	☐
Inondation à cinétique lente (crues) à cinétique rapide (pluies torrentielles) Conduite à tenir : Mise à l'abri simple ou évacuation (vers un point haut ou un autre bâtiment)	Rejoindre les zones prévues en hauteur Ne pas aller dans les zones inondées Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Couper le gaz et l'électricité Ne pas prendre l'ascenseur, fermer les portes et fenêtres Mettre le matériel fragile en hauteur	☒
Tempête Conduite à tenir : Mise à l'abri simple dans un bâtiment en dur	S'éloigner des façades et des vitres exposées au vent Fermer les portes et volets Surveiller ou renforcer les éléments de construction Consolider les vitres avec du ruban adhésif si absence de volets extérieurs Entrer tous les objets susceptibles de s'envoler Limiter les déplacements	☒
Cyclone, ouragan, typhon Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée dans un bâtiment en dur	Ne pas sortir et attendre la fin de l'alerte Protéger les fenêtres Se tenir loin des vitres	☐
Mouvements de terrain Effondrement de cavités souterraines, éboulements, coulées boueuses, glissements de terrain, avalanche Conduite à tenir : Rester et se protéger ou évacuation vers une zone stable	À l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres À l'extérieur, entrer dans le bâtiment en dur le plus proche En cas de risque d'effondrement de terrain, évacuer vers une zone stable	☐
Feu de forêt Conduite à tenir : Évacuation ou mise à l'abri améliorée	Appeler le 18 S'éloigner dans la direction opposée à la propagation du feu Rejoindre une zone de mise en sûreté externe prévue Si le feu menace le bâtiment : libérer les accès En cas de confinement : fermer les volets et fenêtres et calfeutrer les entrées d'air	☐

Rupture de barrage Conduite à tenir : Évacuation vers un point haut ou mise à l'abri simple en hauteur	Se réfugier en hauteur à l'extérieur et suivre les itinéraires prévus À défaut, se mettre à l'abri dans les étages supérieurs d'un bâtiment	☒
Accident nucléaire Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée avant une éventuelle évacuation sur ordre des forces de sécurité	Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur Fermer les portes et les fenêtres Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Ne pas toucher les objets situés à l'extérieur ou mouillés par la pluie Attendre et appliquer les consignes des autorités (iode, évacuation)	☒
Nuage toxique Accident sur un site SEVESO proche, accident de transport de matières dangereuses... Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée avant une éventuelle évacuation sur ordre des forces de sécurité	Se mettre à l'abri dans les zones prévues Fermer les portes et les fenêtres et calfeutrer les entrées d'air Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Couper le gaz et l'électricité Éviter toute flamme ou étincelle (risque éventuel d'explosion)	☒
Explosion Conduite à tenir : Évacuation	Évacuer vers les zones extérieures prévues Pour se protéger des fumées : arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage et couper le gaz et l'électricité	☒
Autre risque technologique Conduite à tenir :	À définir au cas par cas. Équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires.	☒

ACTIONS	Désigner un responsable et une autre personne en cas d'absence
Déclencher l'alarme adaptée à la nature de l'événement	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Activer le PPMS Mobiliser la cellule de crise	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Renseigner la main courante	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Alerter les forces de sécurité intérieure et/ou les services de secours Maintenir un lien permanent	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
S'assurer de la mise en sûreté de tous (élèves, tous personnels présents ou non et toute autre personne présente) Recenser les personnes présentes	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Dès que possible, établir une liaison avec la hiérarchie (DSDEN, académie), le maire et la collectivité territoriale gestionnaire	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Selon les cas, contrôler et sécuriser les accès et les systèmes de fluides de l'école ou de l'établissement	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Accueillir les forces de sécurité intérieure et/ou les services de secours	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Le cas échéant, veiller au bon déroulement des opérations de regroupement en vue d'une évacuation	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Gérer les communications extérieures (familles, médias, autre)	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET
Désactiver le PPMS, organiser le retour à une situation normale	- Stéphanie PERIVOLAS - Morgan MARIDET

■ Fiche - Procédure de déclenchement des alarmes et alerte des secours

L'alarme est déclenchée dans plusieurs situations :

- En prévention d'un **danger imminent** appelant une mise en sûreté de l'école ou de l'établissement,
- En réaction à un **événement au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement** appelant une mise en sûreté de l'école ou de l'établissement,
- Sur **demande directe des autorités**,
- En réaction **au déclenchement de l'alerte à la population**,
- Si une personne **est témoin d'un événement pouvant avoir une incidence majeure pour l'école ou l'établissement, ses élèves et ses personnels** (exemple : camion de transport de matières dangereuses accidenté à proximité, intrusion...).

LISTE DES ALARMES EXISTANTES SUR LE(S) SITE(S) :

RAPPEL : Pour l'activation du PPMS, chaque école dispose d'au moins deux moyens d'alerte, connus, audibles de tous et partout, et distincts de l'alarme incendie, afin d'adopter la posture adaptée à la situation :

- **évacuation, mise à l'abri simple, mise à l'abri améliorée**
- **s'échapper/se cacher.**

Des signaux sonores suivis de messages parlés (en direct ou pré-enregistrés) permettent d'attirer rapidement l'attention des personnes et de clarifier les consignes et les conduites attendues. Ils peuvent utilement être complétés par des signaux lumineux.

Nature de l'événement	Description de l'alarme	Point(s) de déclenchement	Personne(s) pouvant la déclencher
Risque majeur	Corne de brume : son long	Bureau de la directrice	Directrice ou autre enseignant du RDC
Attentat-intrusion	Dispositif d'appel téléphonique interne (numéro spécifique d'alerte)	Salles de classe ou bureau direction ou salle plurivalente	Tout le monde
<i>Pour mémoire : incendie</i>	Sirène type incendie	Extrémités des couloirs du RDC et de l'étage	Toute personne ayant identifié un risque

Après le déclenchement de l'alarme, le directeur d'école prend sans délai contact avec les forces de sécurité intérieure (police/gendarmerie) par tout moyen (17 ou bouton d'alerte) et/ou le 18 (pompiers). Il ne faut pas supposer que l'alerte a déjà été donnée.

ÉLÉMENTS À COMMUNIQUER AUX SECOURS :

- nom et statut de l'appelant,
- localisation du bâtiment,
- nature et localisation de l'événement,
- réactions et positionnement des élèves et personnels,
- localisation du point d'accueil des secours,
- autre précision utile.

Ne pas raccrocher avant d'y avoir été invité par le service de secours car un complément d'information peut être demandé.

Le responsable de l'école s'assure ensuite de la diffusion des consignes, auprès des personnels et des élèves qui se trouvent à l'extérieur de l'établissement ou susceptibles de le rejoindre.

■ Fiche - Missions du responsable de zone de mise en sûreté

Numéro de téléphone du directeur d'école _06 38 16 97 86_ Moyen de communication avec la cellule de crise (numéro de téléphone, fréquence du talkie-walkie...) 04 79 71 53 97 ou poste 305	
Rôle du responsable de zone de mise en sûreté Nom : _Stéphanie PERIVOLAS Ligne directe : 04 79 71 53 97 N° téléphone portable : 06 38 16 97 86	Observations
■ Faire le lien avec le responsable d'établissement ou la cellule de crise si elle est activée ■ Suivre les consignes transmises	
■ S'assurer de la mise en sûreté de toutes les personnes présentes dans la zone	
■ Transmettre rapidement les effectifs présents ■ Etablir la liste des absents / manquants	
■ Signaler tout incident ou malaise	
■ Contrôler les accès de la zone	
■ Gestion de l'attente : Maintenir le calme, s'informer et communiquer de manière adaptée, rassurer les personnes qui expriment ne pas se sentir bien	
■ En cas d'appel aux forces de sécurité intérieure ou services de secours, informations à communiquer : Nom et statut de l'appelant, Localisation du bâtiment, Nature et localisation de l'événement, réactions et positionnement des élèves et personnels, Localisation du point d'accueil des secours. Ne pas raccrocher avant d'y avoir été invité par le service de secours car un complément d'information peut être demandé.	
Fréquences radio à écouter	
France Bleu : 103.9 _Mhz..... France Info : _____ Mhz France Inter : _____ Mhz Radio locale conventionnée par le préfet : _____ Mhz	

Fiche - Recensement des personnes présentes

À remplir et à communiquer dès que possible au responsable d'établissement ou à la cellule de crise si elle est activée

Zone de mise en sûreté ou autre lieu :

Nom du responsable de zone ou autre personnel :

Nombre total d'élèves présents

Nombre total d'adultes présents

S'il s'agit d'une zone regroupant des élèves de différentes classes (exemple : déclenchement du PPMS lors de la récréation), seront remplis à minima les colonnes nom/prénom/présent/blessé.

N.B. Un élève absent est un élève absent de l'école ou de l'établissement le jour de l'événement. Un élève manquant à l'appel est un élève qui était présent en début de journée mais qui manque à l'appel au moment de l'événement.

NOM	PRÉNOM	CLASSE	PRÉSENT	ABSENT	MANQUANT	BLESSÉ

Disposer cette fiche dans les zones de mise en sûreté.

ANNEXES - DOCUMENTS INTERNES À L'ÉCOLE OU À L'ÉTABLISSEMENT

■ Fiche - Annuaire de crise

Annuaire à disposition du directeur d'école et de la cellule de crise uniquement.

Certains numéros doivent rester confidentiels.

Ligne directe (à communiquer aux forces de sécurité intérieure et aux services de secours) :

Adresse :

Accès des secours :

	Service	Contact	Téléphone
SECOURS	POLICE/GENDARMERIE	17	
		Brigade/Commissariat	
	POMPIERS	18	
		Caserne	
	SAMU	15	
Éducation nationale	Rectorat	Cabinet	04 76 74 76 20/ 04 76 74 73 96
		Cellule de crise académique	
		Référent sûreté éducation nationale	
	DSDEN	Cabinet	04 57 08 70 75 / 06 10 33 00 75
		Cellule de crise DSDEN	
		Référent sûreté éducation nationale	
		Service de la santé scolaire	04 57 08 70 70
Préfecture		IEN	
		EMAS	
	Cabinet		04 79 75 50 20
Collectivité/Mairie			
	Cabinet		
	Autre (Standard 24/7, SIDPC...)		
Collectivité/Mairie	Cabinet du maire	Franck VILLAND	06 30 32 54 51 (Pro. 06 12 15 23 69)
	Service éducation	Marie-Ange LE CERF	04 79 28 17 04 06 76 22 03 61
	Autre	Standard mairie Les marches Maire délégué Les Marches (M. BAZIN)	04 79 28 12 82 06 46 15 51 60
Interne	Directeur d'école ou chef d'établissement	Stéphanie PERIVOLAS	04 79 71 53 97 06 38 16 97 86
	Adjoint ou personne désignée en cas d'absence	Morgan MARIDET	04 79 71 53 97 06 81 49 67 21
	CPE		
	Agent d'accueil		
	Responsable technique		
	Infirmier		
	Formateur en secourisme		
Autre	Autre		

Liste à disposition du directeur de la cellule de crise uniquement.
Ces informations sont confidentielles

[illegible]